

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné pouvoir à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-103 : AFFAIRES GENERALES – AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – CHOIX DE LA SOLUTION ENERGETIQUE

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que suite à la convention passée avec le service énergie du Syndicat Energie Haute-Vienne, en juillet 2015, un bureau d'étude a été missionné pour réaliser un diagnostic thermique du siège de la Communauté de Communes de Noblat.

Les résultats de cette étude ont permis l'élaboration de différents scénarios pour améliorer la gestion thermique de ce bâtiment :

- ✓ Scénario 1 : Il définit une « conduite » du bâtiment en prévoyant le remplacement des robinets « simples » des radiateurs par des thermostatiques, une action sur la programmation du chauffage et une modification du fonctionnement de la VMC. La diminution de la consommation énergétique serait de l'ordre de 30 %. Le coût d'investissement de cette solution est de 4 500 € HT. Le temps d'amortissement est de 2 années.
- ✓ Scénario 2 : Il associe la conduite du bâtiment, le remplacement des menuiseries, l'isolation du mur sur garage et le remplacement du système de chauffage par une chaudière à condensation. La diminution de la consommation énergétique serait de l'ordre de 65 %. Le coût d'investissement de cette solution est de 88 870 € HT. Le temps d'amortissement est de 22 années calculé avant prise en compte des subventions.
- ✓ Scénario 3 : Similaire au scénario 2 mais avec l'isolation des murs extérieurs en plus est légèrement plus intéressant d'un point de vue énergétique que le scénario 2. La diminution de la consommation énergétique serait de l'ordre de 69 %. Le coût d'investissement de cette solution est de 128 830 € HT. Le temps d'amortissement est de 30 années calculé avant prise en compte des subventions.
- ✓ Scénario 4 : Le scénario 04 identique au scénario 3 avec une chaudière à granulés au lieu d'une chaudière à condensation est moins intéressant d'un point de vue énergétique mais permet d'améliorer très nettement les émissions de gaz à effet de serre liée au chauffage du bâtiment. La diminution de la consommation énergétique serait de l'ordre de 64 %. Le coût d'investissement de cette solution est de 149 830 € HT. Le temps d'amortissement est de 38 années calculé avant prise en compte des subventions.
- ✓ Scénario 5 : Ce scénario est créé sur la base du scénario 4 avec remplacement de la chaudière à granulés par une chaudière à plaquettes. Les classes énergétiques et gaz à effet de serre ainsi que la diminution énergétique sont identiques au scénario 4. Le coût d'investissement de cette solution est de 166 170 € HT. Le temps d'amortissement est de 37 années calculé avant prise en compte des subventions.

Les étiquettes énergétiques et climat restent inchangés (C) pour les programmes 1, 2 et 3. En revanche, le programme 4 et 5 remplaçant la source énergétique (gaz par bois), permettent de passer en classe énergétique B et classe climat A.

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire doit, aujourd'hui, choisir un scénario entre les cinq qui lui sont proposés. Les trois premiers conduisent à rester sur une énergie fossile et non renouvelable, le gaz, alors que les scénarios 4 et 5 retiennent une énergie renouvelable et locale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 2 abstentions

Retient le scénario n°4 qui prévoit une dépense de travaux de 149 830 € HT,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour la réalisation de cette action.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 septembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES GENERALES - AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - CHOIX DE LA SOLUTION ENERGETIQUE

Date de transmission de l'acte : 30/09/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2015

Numéro de l'acte : 2015-103 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150929-2015-103-DE

Date de décision : 29/09/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite